

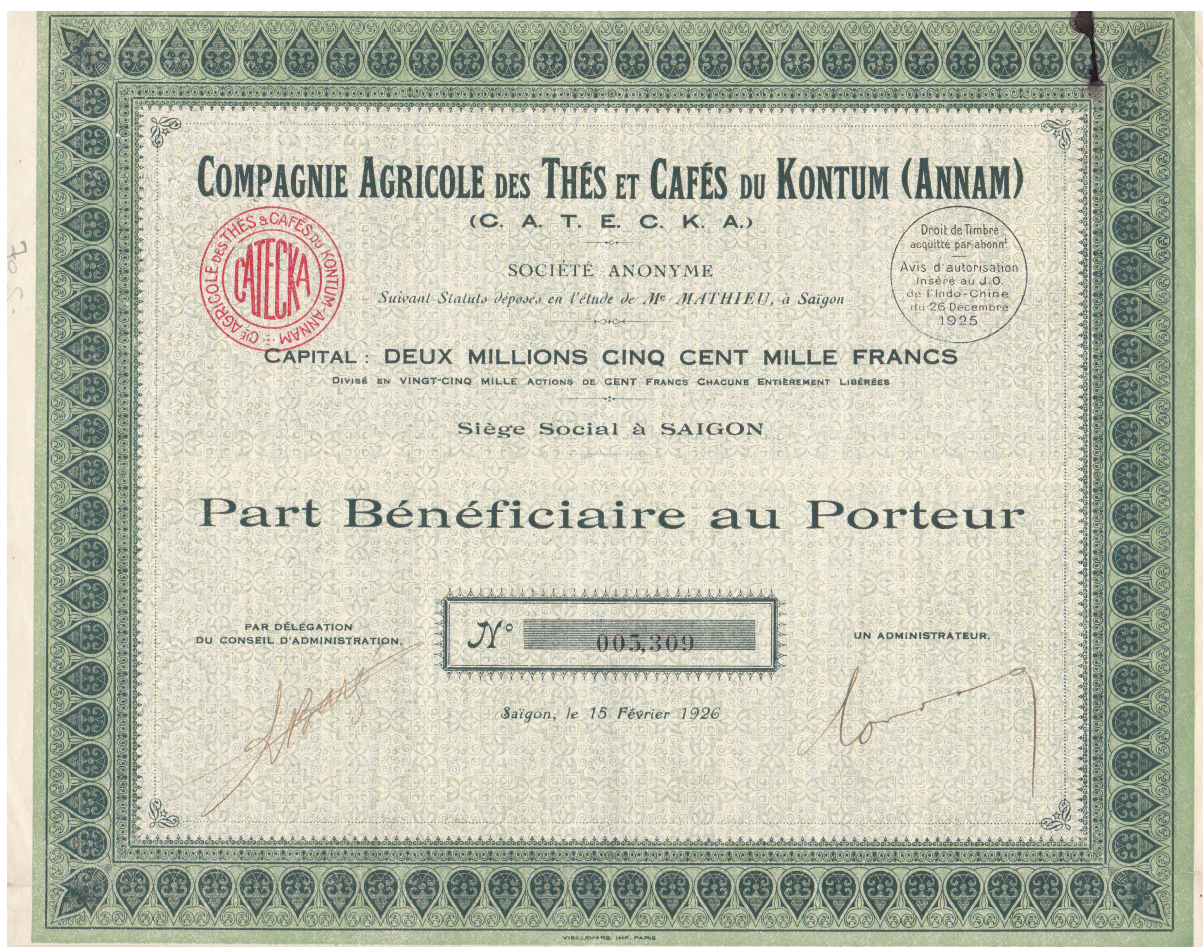
Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 14 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)

Société anon., fondée en 1925.



Maison du directeur (Pl. 198)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931*)



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)
C.A.T.E.C.K.A.

Société anonyme
Suivant statuts déposés en l'étude de M^e Mathieu, à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement
wwwww
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 26 décembre 1925

CAPITAL : DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS
divisé en vingt-cinq mille actions de cents francs chacune entièrement libérées

Siège social à Saïgon

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Saïgon, le 15 février 1926
Vieillemand Impr., Paris

En 1925, la maison Ancel achète pour 54.000 francs d'actions Cie agricole des thés et cafés du Kontum. Cette incursion dans les affaires indochinoises est un peu l'exception d'une maison tournée, au XX^e siècle, essentiellement vers l'Afrique de l'Ouest et Madagascar (Claude Malon, *La maison Ancel : deux siècles de négoce*, 2011. [Ce qui ne l'empêchera pas de récidiver en 1929, année où Georges Ancel participe à la création de la Société agricole du Nord-Annam (SANA)(A.L.)]

Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam
[Erreur : concerne en fait la Société agricole du Kontum]
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1926)

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 septembre 1926)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite Cie AGRICOLE des THÉS et CAFÉS du KONTUM (ANNAM), C.A.T.E.C.K.A., siège à Saïgon, 9, q. de Belgique. — 50 ans. — 5.000.000 fr. — 24 juil. 1926. — *Affiches parisiennes*.

Compagnie du Kouango Français
(*La Journée industrielle*, 1^{er} octobre 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes du premier exercice de cinq mois, qui ne comportent pas de compte de profits et pertes. Elle a élu M. Sagirons [*sic* : Saint-Girons] administrateur.

AGRICOLE DES CAFÉS ET THÉS DU KONTUM
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 octobre 1926)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1925. Ils ne comportent pas de comptes de profits et pertes l'exercice n'ayant eu qu'une durée de cinq mois. Pendant cette période, le personnel a été recruté et dirigé sur les plantations. Le conseil a poursuivi ses démarches en vue d'obtenir la concession de terrains à la-Puch. Un arrêté du gouverneur général de l'Indochine a attribué à la Société un domaine de 3.500 hectares contre paiement forfaitaire à l'administration. Le programme de la Société consiste dans la création dans un délai de cinq années, d'une plantation de 1.000 hectares de thé et d'une plantation moins étendue de café. Actuellement, 105 hectares sont entièrement aménagés, une pépinière de 15 hectares a été constituée. Conformément à l'autorisation qu'il tient des statuts, le conseil a décidé de porter le capital à 15 millions d'ici la fin de l'année.

AEC 1926/890 *bis*. — Cie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam (C.A.T.E.C.K.A.).

Siège administratif : 282, bd Saint-Germain, PARIS (6^e).

Tél. : Fleurus 28-59 et 09-16. © : Cogef Lugagne.

Capital. — Société anon., fondée en 1925, 2.500.000 fr. en 25.000 actions de 100 fr. dont 2.500 d'apport.

Objet. — Mise en valeur et exploitation d'une concession sise en Annam dans la province de Kontum.

Conseil. — MM. Maurice Le Gallen ¹, présid. ; A.-J. Bietz ², Maxime Grammont ³, Léon Cafford ⁴, A.-A. Lambert ⁵, René Legrand ⁶, Georges Maspero ⁷, Louis Oudot ⁸, Saint-Girons ⁹, administrateurs.

CONCESSIONS ACCORDÉES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926)

Il est concédé à la Compagnie des thés et cafés du Kontum un terrain de 3.500 ha. sur la route de Chi-Hodrong à Thanh-binh, prov. de Kontum (Annam).

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1926)

La Société agricole des Thés et Cafés du Kontum va porter son capital de 5 à 15 millions en émettant à 120 francs. 100.000 actions de 100 francs. 50.000 actions seront réservées aux actionnaires et 12.000 aux porteurs de parts.

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)(Catecka)

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1926)

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts, a décidé, dans sa séance du 12 octobre 1926, de porter le capital social de 5 millions de francs à 15 millions, par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, au prix de 120 francs (soit 100 francs pour le capital nominal et 20 francs pour la prime.

Pour l'exercice 1926, ces actions nouvelles auront droit, à partir du 1^{er} octobre 1926, au premier dividende de 8 % prévu à l'article 50 des statuts et participeront en outre au dividende supplémentaire dans les mêmes conditions que les actions anciennes. [...]

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 30 novembre inclus, à Paris :

À la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, 74, rue Saint-Lazare ;

À la Banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann.

À Saïgon :

¹ [Maurice Le Gallen](#) (1873-1955) : ancien résident supérieur au Cambodge et au Tonkin, puis gouverneur de la Cochinchine. Administrateur de sociétés.

² [André Jean Biltz](#) (et non Bietz)(1882-1940) : ingénieur ECP, de la Banque Lambert-Biltz, Paris.

³ [Maxime Grammont](#) (1881-1950) : voir sa notice sur [Wm. G. Hale](#).

⁴ [Léon Cafford](#) (et non *Cafford*)(Paris, 1876-Nice, 1959) : bijoutier-armurier à Saïgon.

⁵ [Albert-Alexandre Lambert](#) : attaché d'agent de change, fondateur de Banque Lambert-Biltz, Paris.

⁶ [René Legrand](#) : de la [Compagnie générale des colonies](#).

⁷ [Georges Maspero](#) (1872-1942) : de la Banque franco-chinoise.

⁸ [Louis Oudot](#) : directeur adjoint de la Compagnie générale des colonies.

⁹ [Jean Saint-Girons](#) (1867-1932) : administrateur délégué de la [Société franco-néerlandaise de culture et de commerce](#).

À la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, 9, quai de Belgique. [...]

C.A.T.E.C.K.A.
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1927)

Afin d'éviter toute confusion avec des Sociétés ayant une dénomination similaire, la Compagnie agricole des thés et cafés de Kontum (Annam) a décidé d'employer l'abréviation C.A.T.E.C.K.A. formée par les initiales de la raison sociale pour ses avis aux actionnaires.

L'assemblée extraordinaire de vérification de l'augmentation de son capital social de 5 millions à 15 millions de francs aura lieu à Saïgon le 21 février 1927.



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)
C.A.T.E.C.K.A.

Société anonyme
Suivant statuts déposés en l'étude de M^e Mathieu, à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement
wwwww
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 23 avril 1927

CAPITAL : QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS
divisé en cent cinquante mille actions de cents francs chacune entièrement libérées

Siège social à Saïgon

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration (à gauche) : Maurice Le Gallen

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Saïgon, le 1^{er} mai 1927
Vieillemand Impr., Paris



[Coll. Serge Volper](#)
COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DE KONTUM (ANNAM)
(C.A.T.E.C.K.A.)
Idem. Signature différente à droite.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER COLONIAL ET DE BANQUE
(*Le Journal des économistes*, avril 1927)

Des intérêts ont été pris dans les Thés et cafés du Kontum.

Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1927)

Les comptes de l'exercice 1926 (deuxième exercice social) qui seront présentés à l'assemblée du 26 septembre ne comportent aucun compte de « Profits et Pertes ».

Le rapport qui sera lu à l'assemblée, signale qu'à la date du 22 août 1927 les plantations comprenaient : 522 hectares de théiers soit 4.020.000 pieds ; 37 hectares de pépinières et porte-graine de théiers ; et 27 hectares de caféiers.

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1927)
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 26 septembre, sous la présidence de M. [Maurice] Le Gallen, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

À la date du 22 août dernier, les plantations comportaient 559 hectares de théiers, dont 522 en rapport, 20 en pépinière et 17 en porte-graines, comprenant plus de 4 millions de pieds.

Les champs de café s'étendaient sur 25 hectares, plus 4 hectares de pépinière.

L'exercice écoulé a été marqué par la construction de routes et de logements pour le personnel.

Le recrutement de la main-d'œuvre a été facile.

Le prix de la concession a été versé fixé par l'administration intéressée.

Des usines de préparation de thé vont être installées.

Échos et potins
(*Le Merle mandarin*, 29 juin 1928)

Prochain Retour

M. Rinck, ancien directeur de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.), licencié pour incapacité par cette compagnie, nous revient comme directeur d'une des plantations de la Compagnie agricole d'Annam (C. A. D. A.) à Banmethuot.

Si nos souvenirs sont exacts, ce M. Rinck avait reçu de la C.A. T. E. C. K. A. une certaine somme d'argent à titre de dédommagement et *sous réserve expresse* de quitter à tout jamais l'Indochine.

C'est bien là un homme qui tient à sa parole !

La Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum sera-t-elle satisfaite de ce retour ?

Société générale de travaux pour la France et les Colonies
(Établissements Reynès, Ariès, Ruaud)
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1928)

Réunis en assemblée extraordinaire le 26 septembre, les actionnaires ont approuvé les modifications à l'article 3 des statuts, concernant le changement de dénomination de la société qui sera désormais dénommée Société générale de travaux pour la France et les Colonies, le sous-titre seul ayant été supprimé.

(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Catecka), s'est tenue le 27 septembre 1923. Le rapport du conseil d'administration signale que le programme de mise en valeur a été poursuivi activement. Les plantations de thé ont été particulièrement développées : la superficie plantée, qui était encore de 105 hectares à la fin de 1920, atteignait 532 hectares au 31 décembre 1927 ; pendant la même période, le nombre de pieds est passé de 1.222.000 à 4.070.000. *La compagnie a commandé à une maison hollandaise spécialisée le matériel qui est destiné à l'usine* dont le bâtiment est terminé ainsi que les habitations des Européens et des indigènes, et l'hôpital. Une inspection effectuée par un expert de Java au mois de mai 1928, a permis de constater que le domaine de la compagnie est composé pour les 6/7^e de terres rouges particulièrement appropriées aux cultures entreprises.

Un des problèmes les plus difficiles à résoudre était celui des moyens d'accès à la plantation. La situation, à ce point de vue, s'est grandement améliorée au cours du dernier exercice : l'embranchement de la route n° 14 est entièrement empierré et la route principale est déjà praticable aux automobiles de Nha-Trang à Plei-Ku. L'achèvement de la route n° 19 au cours de l'année 1928 permettra l'acheminement direct des produits de la plantation jusqu'au port de Quinhon. A cet effet, la compagnie a acquis, en 1927, deux automobiles, une camionnette d'une tonne et un camion de trois tonnes.

Au bilan au 31 décembre 1927, les frais de constitution et de premier établissement ont été amortis sur le produit des intérêts et commissions de l'exercice. Les plantations figurent pour 7.895.472, le matériel pour 291.270, et les immeubles pour 2.205.574. La compagnie dispose de 372.656 fr. de valeurs réalisables et de 5.007.235 en caisse et banques. Au passif, la Réserve extraordinaire figure pour 2 millions et les créanciers divers pour 110.201.

Comme on peut le constater, la société dispose d'assez larges disponibilités pour mener à bien l'exécution du programme qu'elle s'est fixé. Celui-ci nécessitera encore quelques années d'efforts, mais les capitalistes qui s'intéressent à cette affaire n'ignorent pas que la mise en marche d'une entreprise coloniale réclame toujours une certaine patience. En ce qui concerne Catecka, il semble qu'ils puissent envisager l'avenir avec confiance.

THES ET CAFES DU KONTUM. (C. A. T. E. C. K. A.)
(*Le Journal des finances*, 4 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (C.A.T.E.C.K.A.) a eu lieu le 22 [sic : 2] octobre. L'exercice. 1928 ayant été consacré aux travaux d'irrigation du domaine, les comptes qui ont été soumis aux actionnaires ne comprennent pas de profits et pertes.

Dans son rapport, le conseil expose que le programme de mise en valeur du domaine s'est poursuivi normalement ; l'effort de la société s'est porté principalement sur l'extension des plantations de théiers, dont la réussite a confirmé ses espérances. Le type de thé « Assam », auquel, elle s'est arrêtée, s'acclimate particulièrement bien sur la plantation. La superficie totale plantée à la fin de l'année 1929 atteindra 1.000 hectares. La taille, commencée à titre d'expérience, a donné des résultats concluants.

D'une façon générale, les plantations ont un bon aspect ; leur entretien est soigneusement surveillé.

Les bâtiments ont été complétés. On prévoit que l'usine pourra être terminée à la fin de l'année et le matériel qui a été commandé à une maison hollandaise spécialisée dans ce genre d'installations, sera mis en ordre de marche vers la même époque.

Le recrutement de la main-d'œuvre, jusqu'ici, n'a pas offert de difficultés. Les routes coloniales reliant le domaine de Nhatrang et Quinhon sont achevées.

Le bilan se totalise par 18.424.014 fr. L'actif réalisable s'élève à 273.317 fr. ; les plantations figurent pour 11.486.759 fr. Au passif, les créiteurs divers représentés par des crédits en banque s'élèvent à 1.061.490 fr. Les facilités de crédit accordées à la Société lui ont permis de faire face à ses besoins jusqu'à la fin de 1929. Toutefois, après examen des dépenses à prévoir, le conseil a décidé qu'il y avait lieu de procéder à une augmentation de capital suffisante pour rembourser les crédits et attendre l'époque du rendement bénéficiaire. Une assemblée extraordinaire sera donc convoquée en vue d'autoriser l'élévation du fonds social de 15 à 20 millions, en une ou plusieurs fois.

Le rapport termine en signalant que « les estimations auxquelles l'inspecteur de la Société a procédé permettent de déclarer que le prix de revient à l'hectare des plantations sera comparable à celui des plantations établies à Sumatra dans des conditions analogues dont les résultats financiers ont été très satisfaisants ».

Toutes les résolutions ont été approuvées ; les actionnaires ont notamment ratifié la nomination au titre d'administrateur de M. Petithuguenin, directeur de la Compagnie générale des colonies.

THES ET CAFES DU KONTUM. (C. A. T. E. C. K. A.)
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1930)

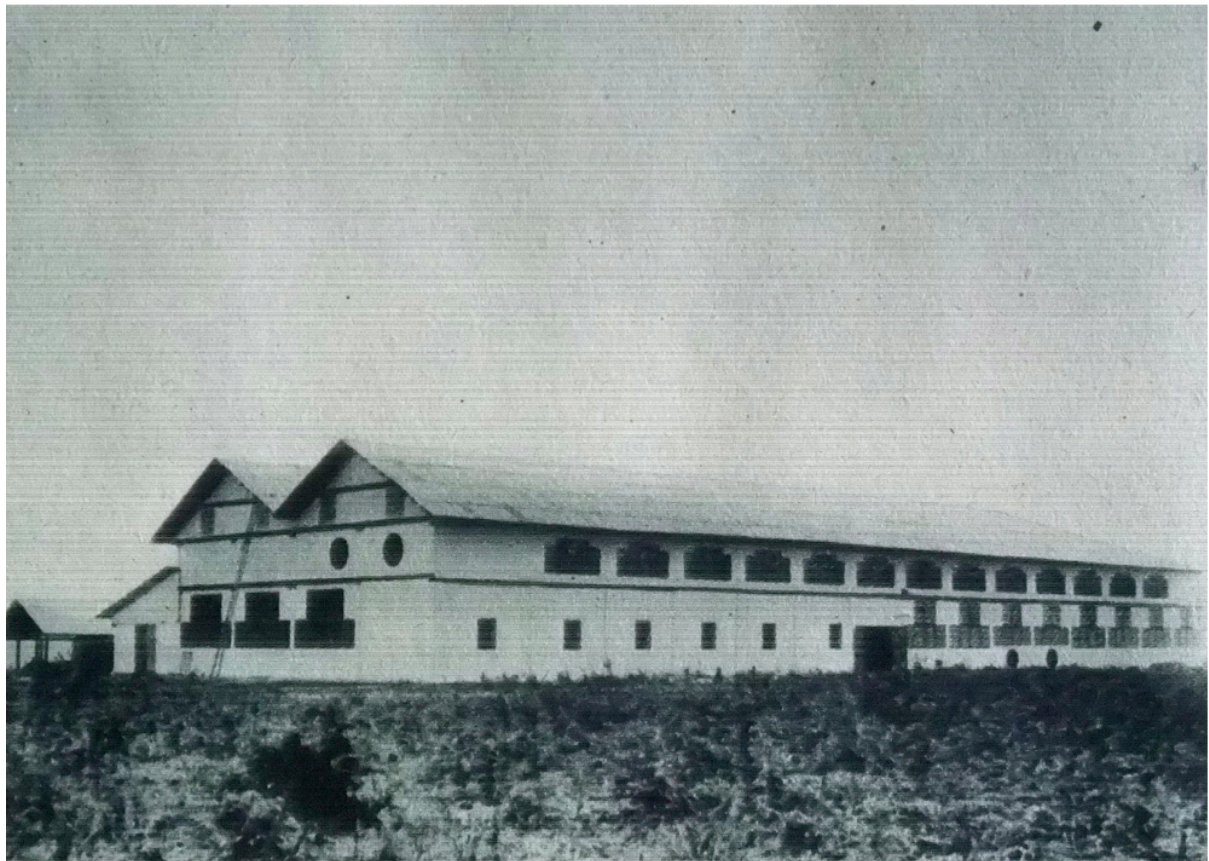
Emission, au pair, de 40.000 actions nouvelles de 100 fr., qui porteront le capital de 15 à 19 millions.

Divers
(*Les Annales coloniales*, 4 septembre 1930)

La Cotonnière Équatoriale Française est vivement prise à partie par l'*Argent* ; les Thés et cafés du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.) le sont par *Finance Journal* et par la *Cote française*, la Compagnie d'exploitations forestières africaines par le *Journal des débats*.

(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1930)

Agricole des Thés et cafés du Kontum. Ord. et extraord., 14 h. 30, 282, bd. Saint-Germain, Paris.



Vue de l'usine (Pl. 199)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Compagnie générale des colonies
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 mai 1931)

[...] La compagnie a [...] participé aux augmentations de capital de la Cie agricole des thés et cafés du Kontoum-Annam (Catecka) et de l'Union Électrique d'Indochine. [...]

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INDOCHINE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 juin 1931)

[...] Son concours a été également acquis dans les augmentations de capital de plusieurs sociétés, parmi lesquelles [...] la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam (Catecka) [...]

AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM

(*Le Journal des débats*, 18 août 1931)

L'exercice 1930 ne comportera pas encore de compte de profits et pertes. Ce n'est que dans le second semestre de cet exercice qu'a commencé l'exploitation et il n'a été effectué qu'une récolte limitée, à titre d'essai.

Société agricole des thés et cafés
du Kontum-Annam (Catecka)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 septembre 1931)

L'exploitation n'ayant commencé que dans le second semestre de 1930, et la récolte obtenue ayant été effectuée seulement à titre d'essai, il n'a pas été établi de compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 1930

THÉS ET CAFÉS DU KONTUM. (C. A. T. E. C. K. A.)
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1932)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 12 mai en vue de statuer sur la réduction du capital social actuel de 19 millions. L'ordre du jour comporte, en outre, la réaugmentation du capital par la création d'actions nouvelles pouvant être privilégiées et la création de 6.000 parts bénéficiaires nouvelles.

THÉS ET CAFÉS DU KONTUM
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

Les actionnaires de la Société agricole des thés et cafés du Kontum, réunis en assemblée extraordinaire le 12 mai, ont décidé de réduire le capital de 19 à 8 millions de francs et autorisé le conseil à reporter le capital ainsi réduit à 22 millions de francs en une ou plusieurs fois.

Cette décision, pour devenir effective, devait être ratifiée par l'assemblée des porteurs de parts convoquée pour le même jour. Celle-ci n'a pas réuni le quorum et a été reportée.

Jean Marie Auguste CHOISNEL, directeur

Né le 3 janvier 1902, Paris VIII^e.

Fils de Gaston Choisnel (1857-1921) — organiste, compositeur, éditeur de musique à Paris,

auteur en 1900 d'une demande de [concession d'irrigation](#) dans la province de Vinh-Yen

et concessionnaire minier au Tonkin,
et d'Hélène Gruter.

Neveu de [Léon Mézières](#) (1866-1930), marié à Marthe Choisnel (sœur de Gaston), avocat du Protectorat à Hanoï (16 février 1895), remplacé le 25 janvier 1919 par son frère Charles.

Marié le 5 octobre 1926, à Neuilly-sur-Seine, avec Lucienne Louise Marthe Geoffroy-Saint-Hilaire, fille d'Henri, directeur de l'Office du gouvernement tunisien (auparavant inspecteur des services de l'agriculture au Maroc).

Dont : Marie Jacques (M^{me} Jean Chastel, capitaine T.O.E.), Claude (M^{me} Michel Carlier) et Gérard (1938), croix de la Valeur militaire (selon *Bottin mondain* 1966).

Classe préparatoire à Alger.

Ingénieur de l'École coloniale d'agriculture de Tunis (1921), où il fait connaissance de sa future.

Au service du Glaoui, pacha de Marrakech (deux ans).

École d'artillerie de Poitiers. Promu lieutenant de réserve du 4^e Régiment d'artillerie coloniale (*JORF*, 22 août 1927).

Directeur de la Catecka (poste obtenu par l'intermédiaire de son beau-père, organisateur d'expositions coloniales).

Membre du Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam

Chevalier du Dragon d'Annam (*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1933).

[Chevalier du mérite agricole](#) (1938) :

Membre du [réseau Tricoire](#).

Membre du comité directeur de la section Annam de l'Association générale des Résistants d'Outre-Mer ([A.G.R.O.M.](#))(déc. 1946).

[Médaille de la Résistance](#) (*JORF*, 20 mars 1948).

Chevalier de la Légion d'honneur : directeur de la Catecka à Pleiku (*JORF*, 31 août 1951).

Officier de la Légion d'honneur : ancien capitaine des forces françaises combattantes (*JORF*, 4 novembre 1979).

King George VI medal for courage in the course of Freedom.

Domicile : Paris (1955), Monte-Carlo (1966).

Décédé à Monaco le 24 avril 1981.

- Rens. familiaux et promotions dans la Légion d'honneur : Gérard Choisnel.

(Remerciements à Gérard Choisnel).

LE VOYAGE DE SA MAJESTÉ BAO DAI
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1933)

Kontum, 15 février. — Le cortège officiel comprenant l'Empereur, le Résident supérieur, le président du Comât, le prince Vinh-Can, le directeur de la Sûreté en Annam, MM. Gauthier, délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Haelewyn, chef de cabinet de M Châtel, et leurs suites a quitté Hué mardi à 8 heures, pour coucher soit à la citadelle de Binh-Dinh, soit à la résidence de Qui-Nhon.

Mercredi, le départ a eu lieu à 6 heures. Le cortège s'est arrêté à Binh-Ha où la garde indigène, sous les ordres du sous-inspecteur Renoult, rendait les honneurs. Au Col de An Ke, le résident Guilleminet et le quan dao Tô-n-Thât-Toai ont accueilli les visiteurs à la limite de la province de Kontum. Une foule considérable était contenue par le service d'ordre commandé par l'inspecteur de la Garde indigène Nicolle. À 20 heures, une délégation pittoresque du village moi de Halakon, avec orchestre, gongs et xylophones, rendait hommage aux autorités franco-annamites. L'Empereur, le Résident supérieur et leur suite ont visité longuement la station zootechnique où ils ont entendu les explications de M. Lebouc, chef du Service vétérinaire en Annam.

Le cortège a été accueilli à la limite de la province de Pleiku par le résident Jannin et le quan-dao Tho-Thât-Con. Un court arrêt a eu lieu à la plantation Genaud **[sic : Renaud ?]**, puis aux nouveaux villages de colonisation annamites. À Pleiku, où le concours populaire était considérable, la cérémonie des Bai Khanh s'est déroulée dans une petite pagode spécialement aménagée.

Le déjeuner a eu lieu à la Maison de France, puis le cortège a visité le village où des linhs montés et un véritable escadrons de Moïs Djarais formaient l'escorte, ces derniers se livrant en outre à une véritable fantasia sur leurs petits chevaux avec lesquels ils faisaient corps. Sa Majesté et le Résident supérieur ont reçu le traditionnel hommage du poulet et des œufs et ont bu à la jarre.

D'intéressantes visites ont suivi aux plantations de la Catecka, où le directeur, M. Choisnel, a reçu le cortège ; de Sapko où la visite a été dirigée par le président du conseil d'administration, M. Ferrand et le directeur, M. Chauvin ; de la Société des Thés d'Indochine où M. Van Manen, directeur, conduisit l'Empereur et le Résident supérieur de bout en bout de l'usine très moderne et sur un emplacement où la cueillette du thé s'effectuait.

Le cortège est arrivé à 7 heures 30 à Kontum brillamment illuminée où Sa Majesté, le Résident supérieur et leur suite ont été les hôtes de Mme et de M. Guilleminet à la Maison de France.

.....

Cie agricole des thés et cafés du Kontoum-Annam (Catecka)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1933)

Approbation des comptes ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Cie agricole des thés et cafés du Kontoum-Annam (Catecka)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juillet 1934)

Nous sommes en mesure de donner les renseignements les plus satisfaisants sur la situation actuelle de cette société qui, comme beaucoup d'autres, après avoir donné de grands espoirs, a traversé une crise très dure qu'elle a heureusement réussi à surmonter.

Les hauts plateaux de Kontum situés en Annam sont à une altitude de 700 à 900 mètres. Ils sont composés d'une bonne terre rouge très favorable à la culture de thé. Cette culture, abandonnée depuis longtemps par suite des luttes incessantes entre Annamites et sauvages Moïs vivant sur les plateaux, était autrefois florissante et renommée.

En hommage, les Empereurs d'Annam en approvisionnaient leur suzerain, l'Empereur de Chine. On trouve même encore à Darjaeling, dans l'Inde anglaise, qui produit les plus fines qualités de thés, des plants provenant de cette région. Ils y sont cotés, parmi les meilleurs.

La reprise de la culture du thé sur les hauts plateaux était donc tout indiquée.

Mais la Société se heurta au début à de grosses difficultés, la main-d'œuvre moï, la seule disponible dans le pays, se montra insuffisante. De grosses erreurs furent en outre commises dans la préparation du terrain et le choix des méthodes de culture. Les directeurs spécialistes de la culture du thé appelés de l'étranger à grands frais se montrèrent incompréhensifs du climat, des saisons différentes de celles de leurs pays. Il en résulta de grandes pertes.

Le capital dût être ramené de 19 à 8 millions, mais, en même temps, une nouvelle direction compétente appliqua des méthodes culturelles appropriées, ramena les dépenses au minimum et, en deux ans, retourna la situation.

Pour assurer la main-d'œuvre stable nécessaire à la plantation, un village annamite fut fondé sur son territoire. Ce village est devenu très important, et fournit toujours le nombre de travailleurs demandés.

La plantation se compose de 700 hectares plantés. 200 sont en exploitation. D'immenses pépinières permettront très rapidement de planter 300 nouveaux ha.

L'aspect de la plantation est de toute beauté. Les arbustes vigoureux donnent déjà une récolte supérieure en qualité aux prévisions les plus larges. Quant à la qualité, elle est parfaite et commence à être connue sur les marchés étrangers ainsi qu'à Paris où elle cote un prix élevé.

La cueillette a été commencée en 1933. 49 tonnes ont été récoltées, mais cette récolte a surtout servi d'école pour la main-d'œuvre annamite.

En 1934, une récolte de 100 tonnes était escomptée, mais cette quantité sera certainement largement dépassée, les récoltes journalières atteignant actuellement 1.500 kg. de thé sec.

En 1935, une importante superficie entrera en exploitation et la situation deviendra intéressante au point de vue financier, car d'après l'expérience actuelle, on peut espérer, sans être trop optimiste, une production de 700 kg. de thé par hectare.

Cie agricole des thés et cafés du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.)

Assemblée générale ordinaire du 31 août 1934

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 septembre 1934)

L'assemblée est présidée par M. Caffort.

La Société financière d'Indochine [Sofinindo] représentant la Compagnie générale des colonies, et la Banque franco-chinoise, représentant la Banque de Paris et Pays-Bas [BPPB], les deux plus forts actionnaires présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 35 des statuts, pour vous présenter notre rapport et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1933.

La situation de la plantation au cours de l'année a été la suivante :

Jardins en rapport	292 ha
Jardins non encore en rapport	384 ha
Pépinières et jardins porte-graines	29 ha 50
Routes et immeubles	200 ha
Réserves	2.594 ha 50
	<u>3.500 ha 00</u>

Nous avons continué sur les jardins non encore en rapport les travaux d'amélioration du sol par les engrais chimiques et les engrais de ferme. Le cheptel que nous avons constitué à cet effet atteint environ 300 têtes.

Les remplacements en vue de reconstituer tous les jardins à la densité de 5.500 pieds à l'hectare se poursuivent suivant le programme arrêté, avec une pleine réussite.

La couverture du sol en légumineuse est entièrement établie et les frais d'entretien sont, en conséquence, en diminution constante.

L'enracinement des théiers est maintenant tel que nous avons plus à craindre les effets de périodes de sécheresse, même exceptionnellement prolongées.

Nous avons protégé la plantation contre les incendies de brousse allumés volontairement par les indigènes moïs, par des coupe-feu qui donnent toute sécurité. Toutefois, ces mesures ne doivent pas faire négliger celles d'un intérêt plus général. La végétation du Kontum est en danger et les efforts que les plantations font pour reboiser le pays ne pourraient compenser le déboisement causé par les indigènes.

Nous espérons vivement que l'Administration portera son attention la plus sérieuse sur ce fléau qui, s'il n'était enrayé, transformerait le climat de la région en accentuant la sécheresse. Le gouvernement général de l'Indochine a été d'ailleurs saisi à plusieurs reprises de cette question et en comprend toute la gravité.

La récolte et la préparation du thé ont été très satisfaisantes. Toutes les sortes obtenues ont été classées à Paris, Londres et Amsterdam à égalité des meilleures qualités de l'Inde du Nord ou de Ceylan.

Dès février 1933, devant l'accroissement rapide de notre production, nous nous sommes mis d'accord avec une société commerciale pour l'organisation d'un office spécialisé dans la vente du thé. Les résultats obtenus sont très encourageants.

Nos produits, actuellement bien connus, sont appréciés et vendus à la parité des meilleurs thés du monde.

Nous sommes heureux de vous signaler qu'une loi du 3 mars 1934 a relevé de 2 fr. 46 à 7 fr. 75 par kilo les droits d'importation sur les thés d'origine étrangère. Bien qu'inférieurs en francs à ceux perçus avant guerre, ces droits confèrent aux thés français une protection qui leur permet de lutter contre les bas prix des thés d'origine étrangère aggravés par la dévaluation de la livre sterling.

Jusqu'à ce jour, l'augmentation de capital que vous avez autorisée a dû être retardée. D'autre part, l'assistance que le gouvernement général de l'Indochine devait donner aux plantations de thé en leur consentant des avances ne leur a pas été apportée.

Néanmoins, grâce à la confiance que nous ont témoignée nos banquiers, au très large appui qu'ils nous ont donné et dont nous devons les remercier, nous avons pu faire face depuis trois ans à nos dépenses d'établissement.

L'achèvement du programme que nous avons poursuivi au milieu des difficultés inhérentes à la création d'une culture nouvelle dans un pays récemment ouvert à la colonisation s'avère maintenant très proche et se réalise dans des conditions très satisfaisantes.

Le moment nous paraît donc venu de faire appel aux actionnaires et de procéder à l'augmentation de capital dont nous vous avons antérieurement entretenue.

*
* * *

Nous vous présentons, pour la première fois, un compte de Profits et pertes. Celui-ci s'applique aux jardins où l'on a commencé la cueillette. Il supporte la part des frais d'administration, des frais d'entretien et des frais financiers correspondant au stade de rendement auquel ces jardins étaient parvenus en 1933. Il comprend, par contre, la totalité des dépenses de cueillette, préparation, emballage, transport et frais de vente.

Après ces imputations, ce compte fait ressortir un solde débiteur de 59.932 fr.

Le stock en fin d'année figure au bilan pour 462.388,16. Ce résultat est satisfaisant pour la première année d'exploitation, étant donné que celle-ci a eu à supporter les frais d'organisation de l'office commercial.

Les dépenses de premier établissement afférentes aux jardins non en rapport et restant à faire sur les jardins en rapport font ressortir une réduction continue et importante des dépenses par hectare.

Ce résultat tient en partie à l'abaissement du prix de revient de la main-d'œuvre et à l'évolution normale de la plantation mais en partie aussi à une organisation sans cesse en progrès pour laquelle nos services techniques, notre directeur et notre personnel méritent vos félicitations.

Nous avons participé à la création de la « section thé » de l'Office Technique des Planteurs d'Indochine, dirigé par M. Cayla, ancien chef de l'Institut de phytologie de Saïgon et qui dispose d'une documentation technique et d'une organisation scientifique des plus utiles.

Le Dr Deuss nous continue sa collaboration précieuse. Il a fait, au mois de juin 1934, l'inspection annuelle de notre domaine. Son rapport confirme l'excellent état de la plantation et fait prévoir une production plus forte que celle qui avait été envisagée.

Bilan arrêté au 31 décembre 1933

ACTIF		
Plantations		
Terrains :	75.000,00	
Plantation de thé :	12.613.549,48	
Chemins et ponts :	287.600,00	13.006.119,15
Matériel :	892.947,76	
Mobilier :	33.524,70	
Cheptel :	12.621,20	969.096,66

Immeubles :	1.601.107,26	
Usine :	2.374.473,62	3.975.580,88
Compte d'ordre		101.345,10
Approvisionnements divers		89.798,20
Débiteurs		
Actionnaires (impôts à récupérer) :	175.919,76	
Divers : 100.070,20		275.989,96
Marchandises		
stock thé (en France) :	271.144,06	
stock thé (en Indoch.) :	191.244,10	462.388,46
Disponibles. Caisse et banques		20.956,37
Profits et pertes		59.932,25
		<u>18961237,63</u>
PASSIF		
Capital		8.000.000,00
Créditeurs divers		10.961.237,63
		<u>18961237,63</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais de production	209.086 81
Frais d'emballage et de transports de thés	32.210 93
Frais de Ventes	74.110 56
Organisation commerciale	95.988 75
	<u>411.397 05</u>
CRÉDIT	
Produits bruts des ventes	351.464 80
Solde débiteur	59.932 25
	<u>411.397 05</u>

Agricole des Thés et Cafés
du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.)
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 13 avril 1935)

Notre confrère l'Agence Française et Coloniale exprime son opinion sur cette société dans les termes optimistes suivants.

Pour traiter sa production appelée maintenant à s'accroître rapidement et qui, de 126.000 kilos en 1934, atteindra 100.000 kilos en 1938 et augmentera encore fortement par la suite, cette Société a installé une usine moderne au milieu de ses 720 hectares de jardin de thé.

Cette usine a 75 mètres de long sur 30 mètres de large et 24 mètres de haut. Elle est munie de moteurs à vapeur et électriques pour mouvoir mécaniquement toutes les installations mécaniques.

Son équipement est suffisant pour traiter les récoltes prochaines, sans qu'il y ait lieu d'envisager d'autres aménagements que l'extension de salles de flétrissages.

Ajoutons que les immeubles comprennent outre des magasins, 4 maisons d'Européens, un hôpital, 62 maisons d'indigènes, 3 grandes étables modernes pour un cheptel d'environ 350 bêtes, 2 marchés, etc. Une installation complète de décantation d'eau et de pompage assure la distribution de l'eau à l'usine et aux bâtiments.

Par ce rapide aperçu, on peut se rendre compte de l'outil de travail perfectionné, unique en Indochine, que possède la C. A. T. E. C. K. A. , qui lui permet d'envisager l'avenir non seulement avec sérénité mais encore avec la certitude de justifier un jour prochain les espoirs qui furent misés sur elle.

AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (C. A. T. E. C. K. A.).
(*Le Journal des débats*, 22 août 1935)

Réunis le 20 août en assemblée ordinaire à Saïgon, les actionnaires ont approuvé les comptes au 31 décembre 1934 se soldant par un bénéfice net de 66.196 francs contre une perte de 59.932 francs l'année précédente, marquant ainsi une sensible amélioration. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé de ramener de 8 à 6 % le taux du dividende statutaire pour les actions ordinaires et pour les actions privilégiées s'il en était créé. Les statuts ont été modifiés en conséquence.



Publicité
(Annales coloniales, 10 décembre 1935)

Thés et cafés du Kontum
 (C.A.T.E.C.K.A.)
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 4 janvier 1936)

Le *B.A.L.O.* du 9 décembre publie une notice en vue de l'émission et de l'introduction de 120.000 actions privilégiées de 100 fr. au pair, ayant droit par priorité à un premier dividende non cumulatif de 6 % ainsi qu'au remboursement par premier prélèvement sur l'actif restant après extinction des dettes, en cas de liquidation.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
 Année 1936
 Liste des électeurs (1.201)
(Bulletin administratif de l'Annam, 15 février 1936)

5 Choissel Jean Marie Dir. Plantation Catecka Pleiku
 8 Delorme Paul Assistant de plant. Catecka Pleiku

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS & CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)
(C.A.T.E.C.K.A.)

Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 mars 1936)

M. A[lexis] Soulet [dir. Bq franco-chinoise], en vertu d'une délibération spéciale du conseil du 27 janvier 1936, occupe le fauteuil de la présidence, et déclare la séance ouverte.

M. le président, conformément à l'article 37 des statuts, appelle aux fonctions de scrutateurs, les représentants des deux plus forts actionnaires : M. J. Coderch, représentant la Compagnie générale des colonies, et MM. Py et Sarda représentant la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, présents et acceptants.

M. le président expose d'abord ce qui suit :

1° En vertu des dispositions de l'article 8 des statuts, le conseil d'administration de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam), aux termes d'une délibération prise dans sa séance du 20 juin 1935, a décidé de porter le capital de la société de 8 millions de francs à 20 millions de francs par l'émission de 120.000 actions privilégiées de 100 francs chacune, émises au pair, à libérer entièrement à la souscription.

2° La souscription à ces 120.000 actions privilégiées représentant l'augmentation de capital dont il s'agit, a été ouverte le 16 décembre et close le 31 décembre 1935, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration et les statuts, et en observant le droit de souscription réservé aux propriétaires d'actions anciennes.

3° Suivant acte reçu à Saïgon par M^e Leservoier, notaire. le 17 février 1936, M. J. Coderch, délégué à cet effet par le conseil d'administration, aux termes d'une délibération constatée et la forme authentique, suivant procès verbal dressé par M^e Jourdain le 27 janvier 1936, a déclaré :

— que ces 120.000 actions privilégiées nouvelles ont été intégralement souscrites par divers personnes et sociétés, dans diverses proportions.

— et qu'il a été versé en espèces, par chacun des souscripteurs, soit cent francs par action, ce qui a produit une somme de 12 millions (douze millions), laquelle somme est entièrement à la disposition de la société, et en dépôt dans une banque bien connue des actionnaires.

M. le président rappelle, en outre, qu'en vertu des dispositions de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé qu'il serait attribué aux souscripteurs des 120.000 actions privilégiées, 4.000 parts bénéficiaires sur les 6.000 parts mises à cet effet à la disposition du conseil, à raison de une part pour 30 actions privilégiées attribuées, et que, si les propriétaires d'actions anciennes ne souscrivaient pas en totalité les actions privilégiées leur revenant du chef de leurs droits de préférence, les personnes ou sociétés souscrivant le solde, recevraient une attribution spéciale d'ensemble 1.000 parts bénéficiaires en outre de celles leur revenant sur les bases sus-indiquées. Il indique qu'en conséquence de cette décision, ces cinq mille parts ont été ainsi attribuées. [...]

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL RENÉ ROBIN
REND VISITE AUX PLANTEURS DE THÉ ET DE CAFÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1936)

.....

Il a pris la route menant à Stung-Treng par Bukham pour gagner à 10 kilomètres de là la plantation de la Catecka. La concession que cette société possède à cet endroit comprend 700 hectares de théiers dont la production annuelle en thé noir est actuellement de 90 tonnes. M. Robin a été reçu au siège de la Catecka par M. David Beaulieu, résident de Pleiku, M. [Julien] Fontaine, agent général de la Compagnie des Colonies, M. Choissnel, directeur de la plantation, membre du Conseil des intérêts français de l'Annam, et ses collaborateurs, ainsi que par les planteurs de la province qui s'étaient réunis pour saluer le chef de la Colonie. Après avoir visité la plantation et l'importante usine édiflée pour le traitement du thé noir, le gouverneur général et sa suite sont repartis à 18 heures pour atteindre Pleiku où ils n'ont fait qu'une courte halte. Ils se sont alors dirigés sur Kontoum, à 50 kilomètres de là, où ils sont arrivés à 20 heures.

Compagnie générale des colonies
Assemblée ordinaire du 15 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 août 1936)

[...] Nous avons aussi apporté un large concours à l'augmentation du capital de la « Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)[Catecka] », qui a été porté de 8 à 30 millions de francs. La situation du domaine de cette société demeure satisfaisante et l'accueil fait par le public aux excellents thés des « plateaux mois » qu'elle produit, prouve que la France dispose désormais pour sa consommation d'un thé français de haute qualité qui ne le cède en rien aux thés étrangers les plus réputés. [...]

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1862-1863 :
Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)
Conseil : M. Le Gallen, président ; A.-J. Biltz ; L. Caffort ; J. Ectors ¹⁰ ; G. Fourn ¹¹ ;
M. Grammont ; R. Legrand ; G. Maspero ; P. Petithuguenin.
Commissaires aux comptes : MM. Jullien, Destombes, Illif.

¹⁰ Jean Ectors (1879-1948) : administrateur des [Caoutchoucs du Mékong](#) (1927-1948) et de la Betsiboka à Madagascar (participations de la Compagnie générale des colonies).

¹¹ Gaston Fourn (1858-1952) : ancien gouverneur du Dahomey (1914-1928). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), des Grands Travaux africains à Conakry (1930) et, avec Henry Dewez, de la Cotonaf, des Appareils frigorifiques Lebrun (1932) et des Plantations réunies du Mimot. Commandeur de la Légion d'honneur (1926).

THÉ DES PLATEAUX MOÏS
(INDOCHINE)



Buvez du thé français des plateaux moïes
AROME - SAVEUR - FORCE - COULEUR

Plantation de la Cie Agricole des Thé et Cafés du Kontoum

CATECKA
LES THÉS LES MEILLEURS

Renseignements et Vente en gros
S.I.C.P.A. à Paris (7^e) 282, Boulevard Saint-Germain
Tél. Inv. 52-01

(Les Annales coloniales illustrée, juillet 1937)

THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)
(Le Petit Bleu, 30 septembre 1938)

Le Conseil se montre optimiste ; les actionnaires, qui ne reçoivent rien cette année encore, ont de sérieuses raisons de ne pas l'être autant.

Les actionnaires de la Compagnie agricole des Thés et Cafés du Kontum (Annam) ont tenu leur assemblée générale ordinaire, à Saïgon le 31 août dernier. Ils ont approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1937, qui leur étaient soumis. Ils font apparaître, en regard d'un capital social de 20 millions, un bénéfice de 1.132.902 francs, non compris un report à nouveau précédent de 62.471 francs, soit, ensemble, un total disponible de 1.195.373 francs, qu'il a été décidé d'affecter comme suit : Réserve légale, 56.645 francs ; Amortissements : sur frais d'augmentation de capital, 805.501 francs ; sur matériel, 151.939 francs ; sur mobilier, 30.586 francs, et sur immeubles, 150.701 francs, soit, au total, 1.138.728 francs.

L'assemblée a pris acte de la démission d'administrateur de M. Grammont. Elle a réélu MM. Ectors et Maspero, administrateurs sortants.

Le conseil, dans son rapport, fournit sur les plantations de la société quelques indications qui peuvent se résumer ainsi :

La plantation de thé couvre 695 hectares auxquels il faut ajouter 800 hectares plantés environ de pépinières, jardins porte-graines et cultures annexes. Les bâtiments et routes en occupent 200, et 2.500 restent en réserve sur la concession.

En 1937, il a été planté 280.000 théiers, en vue d'uniformiser la densité des jardins, opération qui se poursuit actuellement. Il a été créé trois hectares de nouvelles pépinières, dont la densité minimum est de 5.500 pieds à l'hectare, soit un peu plus de 3.822.000 pieds, qui sera atteinte sur toute la plantation fin de l'an prochain.

Il a été fait de très importantes applications d'engrais chimiques et de fumier. La préparation d'un fumier artificiel a été mise au point, les quantités de fumier de ferme disponibles étant limitées.

La cueillette a pu être étendue à la moitié environ des théiers existants, contre 10 % en 1936, et le conseil escompte que les jeunes arbres plantés ces dernières années

pourront être mis en exploitation dans les prochains exercices. En ce qui touche la récolte, elle a doublé depuis 1935 et a dépassé de 21 % celle de 1936.

La clientèle a pu être élargie, même chez les consommateurs étrangers. D'autre part, le gouvernement français a pris des mesures en vue d'assurer aux thés d'Indochine de qualité des débouchés en France : un décret du 25 mai 1938 a porté les droits de douane sur les thés étrangers de 8 fr. 25 à 11 fr. par kg ; un autre décret a institué, à la même date, un fonds de propagande annuel de 500.000 francs en faveur des thés coloniaux français, quant aux cours des thés, ils ont témoigné de fermeté.

Il y a lieu de noter encore que les postes Plantations, Matériel, immeubles et usines présentent, sur les chiffres de 1936, une augmentation globale de 1.183.500 francs, correspondant aux immobilisations de l'année.

Rappelons que la constitution de la société remonte à juillet 1925, avec un capital initial de 2.500.000 francs en 22.500 actions de numéraire et 2.500 actions d'apport : il fut porté, au début d'août 1926, à 5 millions, puis à 15 millions, en février 1927, et à 19 millions en décembre 1929. Il fut ramené à 8 millions, en mai 1932, et reporté, à cette même époque, à 20 millions, son chiffre actuel, par l'émission, au pair, de 120.000 actions privilégiées de 100 francs, le conseil étant autorisé à aller jusqu'à 22 millions, au cours d'une période de dix ans, à compter du 12 mai 1932.

Le privilège consiste, à partir de l'exercice 1936, en un premier dividende préférentiel non cumulatif de 6 % et au remboursement du capital avant les actions ordinaires. Il a été stipulé que ces droits cesseront quand les deux catégories d'actions auront reçu, pendant trois années consécutives, un dividende de 6 %.

Il a été attribué aux souscripteurs des nouvelles actions 4.000 parts — sur les 6.000, laissées à la disposition du conseil — à raison d'une part pour 30 actions privilégiées attribuées. Elles ont droit à 20 % des superbénéfices et peuvent être rachetées, à partir du 1^{er} janvier 1940, moyennant un prix fixé à dix fois le dividende moyen qui leur aura été attribué pendant les cinq derniers exercices, auquel s'ajoutera la portion revenant à chaque part dans les réserves extraordinaires dont fera état le dernier bilan.

Quant à la cote, en 1926, l'action fut poussée à 200 francs ; elle ne se tenait plus, deux ans plus tard, qu'aux environs de 80 francs. Au moment de la dernière augmentation de capital, exactement dans le *Petit Bleu* du 25 décembre 1935, nous ajoutions, après ce rappel des cours antérieurs :

« Depuis, le titre a fait quelques rares apparitions au Hors cote et on ne saurait guère lui assigner un prix de négociation à l'heure actuelle, où la création d'actions privilégiées va le rejeter au second rang, alors que le premier que les actions existantes occupaient jusqu'ici, était déjà si peu enviable ».

L'action Agricole des Thés et Cafés du Kontum n'apparaissant plus au tableau des « valeurs non cotées », on ne saurait dire à quel prix on pourrait trouver preneur. Mais il est évident que le fait qu'il n'a rien été réparti, cette année encore, atténue considérablement l'impression que pourrait laisser, à première vue, le rapport présenté par le conseil à la dernière assemblée, d'autant que, d'après le bilan, la situation financière de l'entreprise est assez médiocre : tandis que l'on ne trouve, à l'actif, que pour 189.546 francs d'espèces en caisse et en banque, et pour 968.668 fr. de marchandises, il existe, au passif, pour 6.120.881 fr. de créiteurs divers.

À noter également que les plantations figurent pour 18.212.241 francs ; le matériel, pour 1.519.387 francs ; les immeubles, pour 1.789.943 francs et l'usine, pour 2.616.043 francs, postes qui doivent normalement comporter des amortissements plus ou moins importants avant que l'on puisse penser à faire des largesses aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. Le Gallen, président ; A.-J. Biltz, L. Caffort, J. Ectors, G. Fourn, R. Legrand. G. Maspero, P. Petithuguenin.

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS & CAFÉS DU KONTUM (ANNAM)
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 31 août 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 octobre 1938)

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 35 de nos statuts pour vous exposer les résultats et vous soumettre les comptes de l'exercice 1937.

Plantations

Nous vous rappelons que notre plantation de thé couvre 695 hectares auxquels il faut ajouter les pépinières, les jardins porte-graines et les cultures annexes, soit 800 hectares plantés environ. Les bâtiments et les routes occupent 200 hectares et il reste sur notre concession 2.500 hectares de réserve.

Conformément au programme dont nous vous avons fait part l'an dernier, il a été planté au cours de l'année 280.000 théiers en vue d'augmenter et d'uniformiser la densité des jardins. Cette opération se poursuit actuellement. Trois hectares de nouvelles pépinières ont été créés à cet effet et nous estimons que la densité minimum de 5.500 pieds à l'hectare, soit au total un peu plus de 3 millions 822.000 pieds, sera atteinte sur toute la plantation, à la fin de l'année 1939.

Nous avons continué à faire de très importantes applications d'engrais chimiques et de fumier en vue d'accroître, d'une part la production, en améliorant la qualité du sol, et, d'autre part, la résistance des plants aux parasites et à la sécheresse. Nous avons mis au point la préparation d'un fumier artificiel qui paraît donner de bons résultats et apporte un complément nécessaire au fumier de ferme dont les quantités disponibles sont limitées.

Les plantations ont témoigné de leur robustesse en passant, sans aucune difficulté, une période de sécheresse intense qui a sévi au début de l'année 1937.

Au cours de l'exercice, nous avons pu étendre la cueillette à la moitié environ des théiers existants, contre 40 en 1936. Le développement des jeunes arbres plantés ces dernières années s'annonce suffisant pour que leur mise en exploitation puisse être faite dans les prochains exercices.

La récolte a répondu à nos prévisions ; elle a doublé depuis 1935 et dépasse de 21 % celle de 1936. Pour les raisons que nous venons de vous exposer, nous estimons que la production ira en s'accroissant considérablement pendant les prochaines années.

Activité commerciale

Nous avons porté toute notre activité commerciale à vaincre les difficultés dont nous vous avons déjà fait part, qui sont inhérentes soit à des préjugés anciens contre les thés indochinois, soit à la routine des consommateurs qui ont pris l'habitude de donner des noms de pays étrangers à la qualité du thé qu'ils consomment.

Nos efforts incessants reçoivent le succès qu'ils méritent puisque nous avons pu continuer à élargir sensiblement notre clientèle et que notre production conquiert sur le marché français métropolitain et d'outre-mer, et même chez les consommateurs étrangers, la place à laquelle lui donne droit sa qualité de premier ordre.

Le gouvernement français porte d'ailleurs le plus grand intérêt à la substitution des thés français aux thés d'importations étrangères et il a pris cette année des mesures destinées à assurer aux thés d'Indochine de qualité les débouchés qu'ils doivent avoir légitimement en France.

Par un décret du 24 mai 1938, les droits de douane sur les thés étrangers ont été relevés de 8 fr. 25 à 11 francs par kilo. Un autre décret de la même date a institué un fonds de propagande fixé à 500.000 francs par an en faveur des thés coloniaux français.

Enfin, le conditionnement du thé à l'exportation d Indochine, qui a fait l'objet, de plusieurs décrets et qui a pour but de garantir la qualité des thés indochinois à leur exportation de la colonie, va entrer incessamment en application.

Nous ne doutons pas que ces heureuses mesures feront sentir leur influence sur les résultats de notre exploitation.

Au cours de l'année 1937, les cours du thé se sont maintenus à un taux supérieur à celui de l'exercice précédent et ont montré une grande fermeté. Le prix du Ceylan à Londres était de 15 d. 14/100 la livre anglaise dans la première semaine de janvier 1937 : il est passé, au cours de l'année, par un maximum de 16 d. 95 en avril pour redescendre ensuite à 14 d. 93 à la fin de décembre.

Résultats de l'exercice

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1937 est établi suivant les mêmes principes que les années précédentes. Il comprend la totalité des dépenses de récolte, de préparation, d'emballage et de transport et de frais commerciaux ; il comprend, en outre, la part des frais généraux, des dépenses de culture et des frais financiers correspondant à sa proportion des thiers mis en cueillette.

Le produit brut des ventes s'est élevé à 3.622.456 fr. 25 contre 1.999.784 fr. 93 en 1936.

Le compte de profits et pertes ainsi établi laisse un solde créditeur de 1.132.901 fr. 95

Remarques sur le bilan

Le bilan, avant répartition, que nous vous présentons appelle peu d'observations.

A l'actif. — Le poste frais d'augmentation de capital s'élève à 805.501 fr. 60, en diminution de 1.278 fr. 40 par suite du remboursement d'une partie de la provision qui avait été constituée chez notre notaire.

Les postes plantation, matériel, immeubles et usine présentent, avec les postes correspondants de l'exercice 1936, une augmentation de 1.183.500 fr. 73 correspondant aux immobilisations de l'année.

Au passif. — Nous avons introduit le poste réserve légale s'élevant à 3.287 fr. 95 par prélèvement de 5 % sur le solde créditeur du compte de profits et pertes du dernier exercice.

Les autres postes du bilan n'appellent pas d'observations.

Affectation du solde créditeur

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1937 laisse un solde créditeur de	1.138.901 95
Après prélèvement de 5 % pour la réserve légale	56.645 10
nous vous proposons de joindre le solde de	1.076.256 85
à celui de l'exercice 1936 de	62.471 45
et d'utiliser le total de	1.138.728 30
pour les amortissements suivants :	
sur frais d'augmentation de capital	805.591 50
sur matériel	151.939 00
sur mobilier	30.586 70

sur immeubles	150.701 10
Total	<u>1.128.728 30</u>

Nous vous présentons un bilan après répartition qui tient compte de ces amortissements et que nous vous demandons d'approuver.

Questions à l'ordre du jour

M. [Maxime] Grammont, administrateur de notre société depuis sa fondation, a donné sa démission d'administrateur au début de 1938 en raison de la charge que lui imposent ses affaires personnelles. Nous regrettons vivement qu'il ne puisse continuer à nous apporter ses précieux conseils.

Nous vous demanderons de lui donner *quitus* de sa gestion lors de l'assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 1938.

Les mandats de MM. [Jean] Ectors et [Georges] Maspero [Bq franco-chinoise] sont venus à leur terme en vertu de l'article 23 des statuts. Ils sont rééligibles et nous les proposons à vos suffrages.

Vous aurez à procéder, suivant la loi, à la désignation de commissaires aux comptes et à fixer leur rémunération.

Nous vous rendons compte verbalement

des opérations qui ont été faites avec des sociétés dont certains membres de votre conseil sont administrateurs ou avec des maisons dans lesquelles ils sont intéressés, opérations qui sont d'ordre courant. Nous vous proposons de renouveler à vos administrateurs pour l'exercice 1938 et la période allant jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de cet exercice, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

27.378.584 41

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais de production	1.390.176 99
Frais d'emballage et de transport des thés	276.470 27
Frais de vente et organisation commerciale	822.907 04
Solde créditeur	1.132.901 95
	<u>3.622.456 85</u>
CRÉDIT	
Produit brut des ventes	3.628.456 85
	<u>3.622.456 85</u>

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, mises aux votes, ont été adoptées à l'unanimité.

Agricole des Thés et Cafés du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 septembre 1938)

L'assemblée tenue à Saïgon le 31 août, a approuvé les comptes de l'exercice 1937.

Le compte de profits et pertes laisse un solde créditeur de 1.132.901 fr. contre 222.676 fr. en 1936. L'assemblée a approuvée la proposition du conseil d'utiliser ce solde ainsi que le report de l'exercice 1936, à des amortissements dont le total s'élèvera à 1.138.728 fr.

MINISTÈRE DES COLONIES

THÉ D'INDOCHINE

THÉ FRANÇAIS



LA CUEILLETTE



LE THÉIER

(PLANTE DICOTYLEDONE)

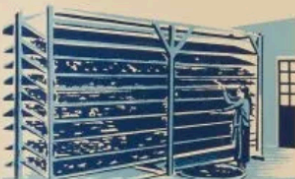


FEUILLES DE THÉ (1/2 GRANDEUR)

PÉKOË CHEVEUX BLANC



LA FERMENTATION



LE FLÉTRISSAGE

La cueillette des feuilles du théier se fait **tous les jours** en détachant de chaque rameau les **deux premières** feuilles et le bourgeon terminal appelé "PÉ KOË"

A l'Usine, les feuilles sont successivement flétries, roulées et criblées, légèrement fermentées, desséchées et triées pour l'expédition

LE THÉ EST UN BREUVAGE RAFFINÉ qui tonifie l'organisme, stimule la vigueur, accroît les facultés d'imagination

BUVEZ DU THÉ D'INDOCHINE
Vous consommerez un produit de l'EMPIRE FRANÇAIS



LE SÉCHAGE



LE ROULAGE ET LE CRIBLAGE



CARTE DE L'INDOCHINE



L'EXPORTATION



AU PETIT DÉJEUNER



AU GOÛTER



POUR LES SCOUTS



EN INFUSION

(79 x 60 cm.)

Le THÉ
Est un des meilleurs produits de notre INDOCHINE
Il pousse principalement sur
Les PLATEAUX MOÏS

Les COLLINES du TONKIN
La cueillette des feuilles du théier se fait tous les jours en
détachant de chaque rameau les deux premières
feuilles et le bourgeon terminal appelé " PÉ-KOÉ ".
À l'Usine, les feuilles sont successivement flétries, roulées et criblées, légèrement fermentées,
desséchées et triées pour l'expédition
LE THÉ EST UN BREUVAGE RAFFINÉ
qui tonifie l'organisme, stimule la vigueur, accroît les facultés d'imagination
BUVEZ DU THÉ D'INDOCHINE
Vous consommerez un produit de l'EMPIRE FRANÇAIS

DISTRIBUTION DE THÉ AUX SOLDATS
(Paris-Midi, 14 décembre 1938)

Quand la période des froids arrive, le ministre de la Guerre donne des instructions pour qu'au retour de l'exercice, les hommes reçoivent une ration spéciale de thé. Il est reconnu que cette méthode prévient utilement un grand nombre d'épidémies bénignes en soi, mais dont les suites peuvent s'aggraver. Comme nos soldats, buvez du thé. Mais buvez du thé d'Indochine des plateaux Moïs.



Aux SPORTS D'HIVER
BUVEZ DU THÉ
(L'Œuvre, 15 décembre 1938)

Si vous voulez tirer tout le bénéfice possible de quelques jours aux sports d'hiver, suivez un régime rationnel. Ne vous intoxiquez pas. Mangez raisonnablement et buvez des boissons saines, fortifiantes. Le thé d'Indochine est particulièrement recommandé, il désaltère, tonifie, stimule, sans avoir d'action nocive sur les nerfs.

Pour vous réchauffer, pour vous bien porter, buvez du thé d'Indochine des Plateaux Moïs.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1883 :
Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)
Conseil : M. Le Gallen, président ; A.-J. Biltz ; L. Caffort ; J. Ectors ; G. Fourn ; R. Legrand ; G. Maspero ; P. Petithuguenin.
Commissaires aux comptes : MM. Jullien, Destombes, Illif, Mignot.

BULLETIN ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1940)

.....
3° Expérience de trois années sur la culture du thé, interprétation pratique des résultats, par M. J. Choissnel, directeur de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum, et M. P. Larroque, chef de la division de génétique de l'Institut des recherches agronomiques. Ce mémoire témoigne d'un grand labeur. Les auteurs ont fait des recherches étendues, et ils nous disent, par exemple, que la dose double annuelle a bien donné une augmentation de 104 kg 30 mais ne laisse qu'un bénéfice de 43 p. 43 à l'ha., au lieu de 46 p. 33 quand la dose est simple.

Les [audiences du Gouverneur général](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1940)^f

Hanoï, 16 novembre Arip. — L'Amiral Decoux a reçu le 16 novembre ... M. Choissnel, membre du Grand Conseil.

La tournée de l'Amiral Decoux
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1943)

Pleiku, 27 Janvier. — Ce matin s'est célébré à Banméthuot, pour la 18^e fois ; la fête annuelle du serment créée en 1926 par l'Administrateur Sabatier. La présence du Gouverneur Général et du Résident Supérieur en Annam, M. Grandjean donnait un caractère particulièrement solennel à cette fête qui réunissait 60 chefs mois.

Après un magnifique défilé du bataillon de tirailleurs montagnards du Sud'Annam suivi d'une palabre en langue rhadé du Résident Gerbinis, ces chefs vinrent, l'un après l'autre, renouveler le serment de loyauté et de fidélité en touchant le bracelet porté par le Gouverneur Général et en déposant devant lui une offrande symbolique d'œufs et de riz

À la suite des rites et des prières destinées à sceller le serment eurent lieu le défilé et le salut de 350 éléphants.

Au début de l'après midi, le Chef de la Fédération, le Résident Supérieur et leur suite reprirent la route 14 en direction de Pleiku où ils furent accueillis par le résident M. Guillot.

Dans la soirée, l'Amiral reçut en audience MM. de Guenyveau et [Choissnel](#), directeur de la P.I.T. et de [la C. A.T.E.C K.A.](#) (Ofi).

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (Annam)
Société anonyme fondée en 1925
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : la mise en valeur et l'exploitation d'une concession sise en Annam, province du Kontum.

Siège social : 232-234, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Capital social : 20.000.000 fr., divisé en 200.000 actions de 100 fr. dont 80.000 actions ordinaires et 120.000 privilégiées, nominatives ou au porteur.

À l'origine, 2.500.000 fr. en 25.000 actions de 100 fr.

Porté en 1926 à 5.000.000 fr. par création de 25.000 actions de 100 fr.

En 1927 à 15.000.000 fr. par création de 100.000 actions de 100 fr. émises à 120 fr.

En 1931 à 19.000.000 fr. par émission au pair de 40.000 actions de 100 fr.

Ramené en 1932 à 8.000.000 fr.

Porté en 1936 à 20.000.000 fr. par émission au pair de 120.000 actions privilégiées de 100 fr.

Parts bénéficiaires : 12.000 parts.

Conseil d'administration : MM. [Maurice] LE GALLEN G. MASPERO [Bq fr.-chinoise][† 1942], G. FOURN, R[ené] LEGRAND [Cie générale des colonies], J[ean] ECTORS [dir. Caoutchouc de l'IC], L[éon] CAFFORT, P[aul] PETITHUGUENIN [Cie générale des colonies].

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % premier intérêt aux actions privilégiées, puis aux actions ordinaires, 15 % du surplus au conseil d'administration ; le solde après prélèvements facultatifs pour les comptes de prévoyance revient : 80 % aux actions, 20 % aux parts. Le droit de préférence des actions privilégiées disparaîtra lorsque l'ensemble du capital aura reçu, pendant trois années consécutives, le premier intérêt de 6 %,

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions ordinaires et privilégiées et parts (introduction en mars 1939).

Exercices	thé (en tonnes)	bénéfice (milliers fr.)
1938	284	355
1939	350	1.558
1940	355	—
1941	358	—

Dernier cours connu (juillet 1941), actions privilégiées : 150 fr, parts : 350 fr.

PROCHAIN MARIAGE
(*La Volonté indochinoise*, 7 mai 1943)

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage qui sera célébré le 8 mai à 11 h. 30 à l'église Saint-Antoine, de mademoiselle Marguerite Villa, professeur au Lycée

Chasseloup-Laubat de Saïgon, avec M. Paul Delorme, directeur adjoint de la C.A.T.E.K.A. à Pleiku.

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} février 1944)

PROVINCE DE PLEIKU
Employés européens ou assimilés
Mostini Marcel, chef de division à la CATECKA membre titulaire
Caziot Fernand ¹², chef mécanicien à la CATECKA membre suppléant

Participation de la Catecka à la [Résistance](#)

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1917 :
Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)
Conseil : M. Le Gallen, président ; P. Dupéron ; J. Ectors ; G. Fourn ; R. Legrand ; P. Petithuguenin.
Commissaires aux comptes : MM. Destombes, Illif.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2232 :
Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam)
Conseil : M. Le Gallen, président ; L. Caffort, P. Dupéron ; J. Ectors ; G. Fourn ; R. Legrand ; P. Petithuguenin, R. Audren de Kerdrel.
Commissaires aux comptes : MM. Destombes, Rossignol ; Ph. Simon, suppl.

BOURSE DE PARIS
COURTIERS
Comptant
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1950)

Les THÉS ET CAFÉS DU KONTUM sont demandés à 210 c. 195. La compagnie exécute actuellement les travaux d'installation d'une usine hydroélectrique qui doit lui permettre de réduire ses prix de revient.

NOUVELLES FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1950)

¹² Fernand Caziot (Nevers, 29 juillet 1899-Nérac, 9 février 1980) : mécanicien. Engagé volontaire pour la durée de la guerre au 81^e rég. d'artillerie lourde (28 sept. 1916). Employé de la [Société agricole de Suzannah](#) jusqu'en 1932. Puis mécanicien à la [SIEMA](#) : mines d'or de Bong-Miêu (années 1930), mécanicien à Tamky (1942-1943), puis chef mécanicien de la Catecka. Réseau Tricoire. Médaille de la Résistance (30 déc. 1947).

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM). — Les comptes de l'exercice 1948 font apparaître un bénéfice de 226.743 piastres indochinoises et il sera proposé à l'assemblée du 28 décembre de le reporter à nouveau.

AEC 1951-1123 — Cie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam (C.A.T.E.C.KA.), 81, rue Richaud, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant : 282, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e) [= Cie générale des colonies]

Capital. — Société anon., fondée en 1925, 2 millions de piastres I. C. en 200.000 act. de 10 piastres souscrites en espèces. — Parts bénéficiaires : 12.000.

Objet. — Mise en valeur et exploitation d'une concession de 3.500 ha. sise en Annam dans la province de Kontum. — Culture de théier (plantation de 800 hectares). — Production : 1948 : 173 tonnes ; 1949 : 383 tonnes.

Exp. — Thé.

Conseil. — MM. Maurice Le Gallen, présid. ; Léon Caffort, Philippe Dupéron [Bq franco-chinoise], G[aston] Fourn, Raoul Audren de Kerdrel [Cie générale des colonies], Paul Petithuguenin [Cie générale des colonies], admin.

[DG : Jean Choisnel]

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1951)

Après 2.031.249 piastres indochinoises d'amortissement et 1 million de piastres I.C. de dotation aux provisions, le bénéfice de l'exercice 1949 ressort à 1.330.262 piastres I.C. c. 226.743 en 1948. Il sera proposé à l'assemblée du 31 juillet à Saïgon de répartir un dividende brut de 4 piastres indochinoises par action et de 14.166 piastres I.C. par part.

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 août 1951)

L'assemblée du 1^{er} août (voir *Information* du 18 juillet) a approuvé les comptes de 1949. Le dividende voté, 4 piastres brut par action et 14.166 piastres par part, sera mis en paiement sous déduction des impôts, sur décision ultérieure.

L'assemblée extraordinaire a voté l'assimilation définitive des actions privilégiées aux actions ordinaires et a apporté différentes modifications aux statuts.

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1952)

Le bénéfice net de 1951 ressort à 1.201.026 piastres indochinoises contre 1.270.217, après affectation de piastres indochinoises 2.257.201 contre 2.179.483 aux amortissements.

Le dividende de 1951 sera maintenu à 4 piastres indochinoises par action et 14.166 piastre indochinoises par part.

Les résultats de 1952 accuseront vraisemblablement une forte augmentation par rapport aux précédents, car la production de la société a été vendue sur place et au comptant avec une importante marge bénéficiaire.

DOMMAGES DE GUERRE

DÉCISION n° 456:283 du 5 juin 1953 portant désignation d'architectes, d'experts, de techniciens et services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 11 juin 1953)

.....
Art. 3. — Sont agréés en tant que chefs de service d'études des sociétés nommément désignées et habilités à participer à ce titre aux opérations prévues par la même législation avec les spécialités indiquées :

.....
M. Choisnel (Jean) est agréé comme chef du service d'études de la C. A. T. E. C.K.A., avec les spécialités L7 et L8 seulement. Les autres spécialités, qui lui ont été données à tort par décision n° 220-554 du 7 août 1952, lui sont retirées par la présente.

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA) *(L'Information financière, économique et politique, 18 septembre 1953)*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1952 se réunira à Saïgon le 29 septembre 1953.

La production de thé a atteint 490.425 kg contre 413.986 kilos en 1951.

Après affectation de \$ I.C. 2.889.506 aux « Amortissements », le bénéfice s'élève à \$ I. C. 6.174.126,27.

Nous croyons savoir que le montant brut du dividende de l'exercice 1952 serait fixé à : \$ I. C. 22 pour les actions, \$ I. C. 89,166 pour les parts.

Rappelons qu'un acompte de dividende de 12 piastres I.C. par action et de 50 piastres I.C. par part a été payé en septembre.

THÉ ET CAFÉS DU KONTUM *(L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1954)*

La production de 1953 se chiffre à 534 t. de thé vert et noir contre 490 tonnes pour 1952

L'ouverture d'hostilités dans la région du Kontum a obligé la société à arrêter l'exploitation en février dernier. Celle-ci vient d'être reprise récemment dans des conditions considérées comme précaires

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA) *(L'Information financière, économique et politique, 3 septembre 1954)*

L'assemblée ordinaire tenue à Saïgon a approuvé les comptes de 1953 et voté le dividende brut prévu de \$ I.C. 31,58 par action et \$ I.C. 129,083 par part.

Les installations de la compagnie n'avaient subi aucune destruction au 1^{er} août, date du « cessez le feu » entré en vigueur au Centre-Vietnam.

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1955)

L'assemblée ordinaire du 16 novembre 1955 a approuvé les comptes de l'exercice 1954 et voté un dividende de \$ IC 13,863 brut par action et de \$ IC 55,2625 brut par part.

Le conseil d'administration a fixé au 12 décembre 1955 la date de mise en paiement de ce dividende. Il sera réglé aux guichets de la « Banque de Paris et des Pays-Bas ». 3, rue d'Antin à Paris :

— 105 francs net par action nominative et 100 francs net par action au porteur contre remise du coupon n° 14 ;

— 420 francs net par part nominative et 398 francs net par part au porteur contre remise du coupon n° 8.

Cie agricole des thés et cafés du Kontum-Annam
[Desfossés 1956/1843]

Les 2/3 des administrateurs doivent être français.

Caffort (Léon), 296 (COGISA), 1843 (Catecka).

Petihuguenin (Paul)(Cégépar), 1843 (Catecka).

Audren de Kerdrel (vte Raoul), 108 (Bq de Madagascar), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 296 (COGISA), 1721 (dg Cie gén. colonies), 1737 (Cie lyonnaise de Madagascar), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-B), 1843 (Catecka).

Brunet (L.H.), 1843 (Catecka).

Martin (Jean)^[0/00], 1721 (dir. Cie gén. colonies), 1843 (Catecka).

Destombes (Max) 108 (secr. gén. Bq Madagascar+Comores), 122 (comm. cptes suppl. BPEC), 226 (comm. cptes Santa-Fé), 359 (comm. cptes Ch. fer Maroc), 361 (comm. cptes Tanger-Fez), 363 (comm. cptes Ch. fer Maroc-Or.), 398 (comm. cptes Tram. de Tours), 402 (comm. cptes Tram. élec. Brest), 1004 (comm. cptes Babcock & Wilcox), 1311 (comm. cptes Énergie élect. du Maroc), 1737 (comm. cptes Cie lyonnaise de Madagascar), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1843 (comm. cptes Catecka), 1978 (comm. cptes Moulins du Maghreb).

Orio (Ed.), 296 (comm. cptes COGISA), 1324 (comm. cptes suppl. SIPEA), 1726 (comm. cptes CCNEO), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1812 (comm. cptes Hévéas Tayninh), 1814 (comm. cptes suppl. Plant. réunies de Mimot), 1843 (comm. cptes Catecka).

Simon (Ph.), 304 (comm. cptes Financ. Expl. indus.), 335 (comm. cptes P.-O.), 436 (comm. cptes Chargeurs réunis), 438 (comm. cptes Cie Mme Chargeurs réunis), 440 (comm. cptes Cie transp. océan.), 583 (comm. cptes Mines de Soumont), 881 (comm. cptes Métall. Normandie), 884 (comm. cptes Knutange), 891 (comm. cptes Forges+ateliers Creusot), 993 (comm. cptes Batignolles-Châtillon), 1044 (comm. cptes Mecano), 1711 (comm. cptes suppl. Desfossés), 1721 (Cie gén. colonies), 1839 (comm. cptes Tabacs au Maroc), 1843 (comm. cptes suppl. Catecka), 2000 (comm. cptes Sucre Chili), 2014 (comm. cptes CEGF), 2101 (comm. cptes suppl. Lunchs et glaciers).

CAPITAL SOCIAL ; 124.750.000 francs, divisé en 49.900 actions de 2.500 francs. A l'origine, 2 millions 500.000 fr. Porté en 1926 à 5 millions ; en 1927 à 15 millions, et en 1931 à 19 millions. Réduit en 1932 à 8 millions et porté en 1936 à 20 millions par l'émission au pair de 120.000 actions privilégiées de 100 fr. (3 actions privil. pour 2 ordin., coupon n° 4). Il a été réparti 1 part pour 24 actions privilégiées attribuées. Ces actions ont été assimilées en janvier 1945 aux actions ordinaires. Capital transformé en piastres en 1946, puis fin 1955 en francs. Fin 1955, le capital a été porté : 1° à 24.950.000 francs par

création de 49.500 actions de 100 francs attribuées aux porteurs de parts (9 pour 2) en échange et annulation de leurs titres ; 2° à 124.750.000 fr. par élévation du nominal à 500 fr., puis regroupement en actions de 2.500 fr.

	Bénéfice nets (en 1.000 \$)	Divid. par act. en \$	Divid. par part. en \$
1945 et 1946	- 100	—	—
1947	5	—	—
1948	227	—	—
1949	1.330	—	14.166
1950	1.270	—	14.166
1951	1.201	—	14.166
1952	6.174	22	89.166
1953	11.592	31,58	129.083
1954	3.570	13,86	55,26

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1956)

L'assemblée a approuvé Les comptes de l'exercice 1955 se soldant par un bénéfice de 37.266.377 francs et voté le dividende brut de 65 fr. par action non regroupée, 325 fr. par action regroupée, 245 fr. 83 par part bénéficiaire.

L'AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (CATECKA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 novembre 1958)

Les comptes de l'exercice 1957 seront soumis à l'approbation d'une assemblée le 5 décembre 1958. L'exploitation au Vietnam fait ressortir, après amortissements, un bénéfice de 5.601.532 piastres.

Le conseil a décidé de proposer la répartition d'un dividende brut de 350 fr. par action de 2.500 fr. nominal.

La compagnie a produit en 1957 509.281 kg de thé contre 394.763 kg pour l'exercice précédent.

Cie générale de participations et d'entreprises
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1959)

.....
La Compagnie agricole des Thés et Cafés du Kontum a triplé sa production de thé depuis 1948 ; le dividende distribué au titre de l'exercice 1957 a été de 266 fr. net par action de 2.500 fr.

CIE AGRICOLE DES THÉS ET CAFÉS DU KONTUM (CATECKA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1959)

L'exploitation au Vietnam fait ressortir, après amortissements, un bénéfice de 4.764.672 piastres pour l'exercice 1958.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée du 25 novembre la répartition d'un dividende brut de 285 fr. 7142 par action de 2.500 francs nominal ; ce qui correspond, au taux actuel des impôts, à un dividende net de 200 francs.

La Compagnie a produit en 430.821 kg de thé.

Jean ARNOUX,
président (1968-1974)

Né le 19 sept. 1909 à Paris.

Fils d Henri Arnoux, officier de marine, et de Mme, née Louise Lian.

Mar. le 18 fév. 1938 à Mlle Jacqueline Chanut (4 enf. : Florence [Mme Frédéric Chambon],
Éric, Christine [Mme Vincent Béraud] et Daniel).

Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ingénieur des arts et manufactures et diplômé
du C.P.A.

Ingénieur aux automobiles Renault (1932-1937),

ingénieur aux Éts Binet et aux Ateliers de Normandie (1937-1945),

directeur (1948) puis directeur général (1951-1962) de la [Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé](#),

ingénieur-conseil (1962-1967), puis directeur général adjoint (1967-1974) de la Compagnie
générale de participations et d'entreprises (Cégépar)(ex-Cie générale des colonies),

président de la Compagnie des caoutchoucs de Pakidié (1962-1974)

et des Sucrieries de Nossi-Bé-Côte Est (1968-1974),

administrateur de la [Banque de Madagascar et des Comores](#) (1973-1974),

président-directeur général des [Caoutchoucs du Mékong](#) (1971-1974),

administrateur de sociétés.

Président du Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar (1962-1974),

président du comité Madagascar au Conseil national du patronat français (1968-1974),

Officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre 39-45.

1984 : société de portefeuille en liquidation.